



LES BAINS DE LAVEY

CONDITIONS PARTICULIERES MARIAGES

Champ d'application

Les présentes Conditions particulières s'appliquent aux mariages organisés au sein de l'établissement de Les Bains de Lavey SA. Elles prévalent sur toute disposition contraire des Conditions Générales de Vente, qui demeurent applicables pour le surplus.

Prestations de restauration

Les Bains de Lavey SA propose des menus et buffets dès 55 personnes.

Impression des menus

L'impression des menus est incluse dans le prix formulé dans l'offre, l'organisateur pouvant insérer le texte ou image de son choix.

Mise à disposition de la salle

Selon le nombre de participants, la manifestation pourra se tenir dans une salle ouverte au public ou dans une salle privative.

La location de la salle historique est incluse dans le prix de l'offre pour tout groupe de plus de 55 personnes adultes. En-dessous de ce nombre une location pourra être demandée.

Mise à disposition de matériel

Tables, chaises, couverts et verres, nappes et serviettes, cadre pour le plan de table sont inclus dans l'offre.

Sur demande, un *beamer* avec écran et sonorisation (1 haut-parleur avec micro) pourra également être inclus dans l'offre moyennant paiement de frais supplémentaires.

Service

L'installation et débarrasage de la salle sont inclus dans les prix indiqués dans l'offre.

Dès 01h00 du matin, un forfait de CHF 350.- par heure supplémentaire entamée sera facturé.

Tarifs

Les tarifs indiqués dans l'offre adressée par Les Bains de Lavey SA ne lient l'établissement que pour la durée de validité de l'offre.

Sous réserve d'une offre acceptée dans les délais prévus, Les Bains de Lavey SA se réserve le droit de procéder à des modifications de prix en tout temps.

Réservations, forfaits et nombre de participants

Les réservations portent sur la mise à disposition de salles, matériel et services annexes, ainsi que sur les prestations de restauration pour un nombre de participants prédéfini.

Seule une offre écrite émanant de Les Bains de Lavey SA confirmée par écrit dans le délai indiqué dans l'offre vaut réservation. Toute réservation doit être confirmée par le versement des arrhes figurant dans l'offre.

Sous réserve de délais plus longs indiqués dans les présentes Conditions particulières, toute demande de modification des prestations réservées doit être adressée à l'établissement au minimum quinze (15) jours avant la date de l'événement.

Le nombre définitif de participants doit être confirmé au plus tard huit (8) jours avant la date de la manifestation. Toute réduction du nombre de participants de plus de 10% du nombre initialement annoncé sera considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux conditions applicables en cas d'annulation pour la partie dépassant la franchise de 10%.

Au-delà de cette date, des participants supplémentaires ne seront acceptés que sous

Conditions particulières mariages

réserve de disponibilités et moyennant accord exprès de Les Bains de Lavey SA.

Hébergement

Lors de la confirmation du nombre de participants, l'organisateur doit soumettre par écrit une liste nominative des participants, appelée *rooming list*. Cette liste doit nécessairement inclure le prénom, le nom de famille et l'adresse e-mail de chaque participant, ainsi que, de préférence, l'adresse postale complète et le numéro de téléphone de chaque participant. Toute modification de la liste des participants doit être communiquée immédiatement par écrit (e-mail).

Les chambres réservées seront disponibles à partir de 15h00 le jour d'arrivée. Les chambres doivent être libérées avant 12h00 le jour du départ.

Arrhes

Des arrhes représentant 90% du montant estimé seront demandées pour confirmer la réservation. Elles devront être acquittées au moyen de la facture qui sera adressée à l'organisateur à réception de l'acceptation de l'offre.

Facturation finale

Les Bains de Lavey SA procédera à une facturation finale dans un délai de dix (10) jours après la tenue de la manifestation. Cette facturation sera basée sur le nombre de participants annoncé dans les délais prévus à cet effet ainsi que sur les prestations supplémentaires éventuelles (y compris les heures supplémentaires, la venue d'un nombre de convives supérieur à celui annoncé, les extras tels que minibar, blanchisserie, soins, etc.) fournies durant la manifestation.

Annulation et modifications

En cas d'annulation de la manifestation moyennant préavis inférieur à trente (30) jours (30^{ème} jour inclus) par rapport à la date prévue pour la manifestation, un montant correspondant à 100% des arrhes sera facturé.

En cas d'annulation de la manifestation moyennant préavis supérieur à trente (30) jours mais inférieur à deux (2) mois par rapport à la date prévue pour la manifestation, un montant correspondant à 25% des arrhes sera facturé.

Toute annulation moyennant préavis supérieur à deux (2) mois par rapport à la date prévue pour la manifestation ne donnera lieu à aucun frais.

Nonobstant ce qui précède, les règles suivantes s'appliquent à l'annulation d'une réservation comprenant la mise à disposition exclusive de la salle historique :

- Annulation entre un (1) et deux (2) mois avant la date de l'événement, un montant correspondant à 70% des arrhes sera facturé ;
- Annulation entre deux (2) et trois (3) mois avant la date de l'événement, un montant correspondant à 25% des arrhes sera facturé.

Pour être valable, toute annulation doit être effectuée par écrit, la date de réception de l'annulation étant déterminante.

Déroulement

L'organisateur adressera à Les Bains de Lavey SA un planning/déroulement de la manifestation au moins une (1) semaine avant la tenue de l'événement.

Animation musicale

La musique est autorisée sur demande préalable. Au-delà de 23h00 un niveau sonore modéré devra être respecté, les DJ's et les orchestres sont tenus de réduire au minimum les basses. La musique est autorisée au maximum jusqu'à 3h30, l'événement devra prendre fin à 4h00 (salle vide) ou à l'heure convenue avec l'établissement.

En cas de non-respect des consignes, des frais supplémentaires sont à la charge de l'organisateur.

Conditions particulières mariages

Responsabilité

Les Bains de Lavey SA décline toute responsabilité quant aux biens apportés par l'organisateur à l'occasion des manifestations.

L'organisateur est responsable de tous les dommages causés par lui-même, les participants ou les invités de l'événement.

La notion de dommage inclut tant les dommages causés à l'établissement de Les Bains de Lavey SA que les dommages causés aux autres clients de l'établissement, tant sur le plan personnel que matériel.

Tout dommage sera facturé à l'organisateur et inclus dans la facture finale.

Modifications des Conditions particulières

Les Bains de Lavey SA se réserve le droit de modifier les présentes Conditions particulières en tout temps.

Sauf disposition contraire, les modifications seront applicables sans délai, y compris s'agissant des commandes ou réservations passées.